

Déterminer son statut

ATTENTION : les documents relatifs à l'inscription administrative ne doivent être envoyés qu'après réception de l'avis favorable de la commission pédagogique.

I - Lors de votre inscription, si vous venez d'une autre université vous devez effectuer une demande de **transfert de dossier**.

II - Avant de procéder à votre inscription, vous devez déterminer si vous relevez de la formation initiale, permanente ou continue :

Formation initiale :

- Ne pas avoir interrompu ses études ou interruption d'études pour une durée inférieure à 2 ans
- Ne relever d'aucun autre statut (salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, etc.).

↳ **Pour vous inscrire, vous devez suivre cette démarche :**

- Le dossier d'inscription complet est à retourner au secrétariat de la formation :

Université du Maine
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Département DDL - Secrétariat DUFLE
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9

Formation permanente :

- reprise d'études après un arrêt d'au moins 2 ans
- être âgé de plus de 28 ans à l'entrée en formation
- relever du statut de salarié, demandeur d'emploi, profession libérale...
- prendre en charge les frais de la formation

↳ **Pour vous inscrire, vous devez suivre cette démarche :**

- Le dossier d'inscription complet

- Le contrat de formation professionnelle (en quatre exemplaires).

doivent être envoyés au secrétariat de la formation :

Université du Maine
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Département DDL - Secrétariat DUFLE
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9

Vous possédez alors un délai légal de rétractation de 10 jours.

Après ce délai, votre dossier administratif sera transmis à la scolarité qui procédera à votre inscription administrative.

Un échéancier peut être négocié avec l'agent comptable de l'université.

Contact formation permanente :

Centre Universitaire d'Education Permanente (CUEP)

Madame Elisabeth Morice
Boulevard Pythagore
72085 Le Mans Cedex 9
Tél. 02 43 83 36 02
E-mail: e.morice@univ-lemans.fr

 **Formation continue :**

- reprise d'études après un arrêt d'au moins 2 ans
- relever du statut de salarié, demandeur d'emploi, profession libérale...
- prise en charge les frais de la formation par l'employeur ou un organisme (plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation, contrat de qualification, rémunération de l'Etat de stagiaire demandeur d'emploi...)

 **Pour vous inscrire, vous devez suivre cette démarche :**

Pour obtenir un devis de formation ou procéder à l'élaboration d'une convention de formation **entre votre organisme financeur et l'Université du Maine**, vous devez prendre contact directement avec l'ingénieur d'étude responsable de la formation qui vous guidera dans toutes les démarches à conduire :

Contact formation continue :

Centre Universitaire d'Education Permanente (CUEP)

Madame Anne Ben Moha
Boulevard Pythagore
72085 Le Mans Cedex 9
Tél. 02 43 83 30 75
E-mail: Lettres-CUEP@univ-lemans.fr